



Réaliser un audit d'acquisition

Avant de réaliser une opération d'acquisition, le dirigeant doit examiner, sous différents angles, l'entreprise ou le fonds de commerce cible en collectant et analysant un grand nombre d'informations tout en respectant de fortes contraintes de délais.

C'est une étape indispensable qui permet de conforter ou non, un projet de reprise.

À quoi sert un audit d'acquisition ?

L'audit d'acquisition permet d'identifier les risques potentiels, de fiabiliser les informations communiquées par le cédant et de vérifier si le prix de cession n'est pas surévalué. Selon la nature du projet, la taille de l'entreprise cible et son secteur d'activité, il vous faudra envisager plusieurs audits : comptable et financier, fiscal, juridique, organisationnel, ...

Pour sécuriser votre investissement, vous avez besoin d'un avis objectif, impartial et éclairé sur la réalité de cette acquisition.

Notre mission comprend :

- L'analyse de l'activité avec compréhension du business
- La réalisation de l'audit d'acquisition adapté à vos besoins, dans le respect des normes d'audit :
 - Diligences comptables et financières ;
 - Diligences fiscales, sociales et juridique ;
- Une approche qui couvre les points « chiffrés » de la cible mais aussi les enjeux économiques tels que la dépendance à un client ou à un fournisseur, le niveau de maturité de l'outil de production, l'attractivité du catalogue produits, ...
- La remontée et la formalisation de l'ensemble de nos observations dans un rapport de synthèse intégrant les points fort et les faiblesses de la cible ainsi que les solutions envisagées.

Nos tarifs

La mission fait l'objet d'une lettre de mission dont le tarif au forfait dépend de la taille de la société (ou groupe de sociétés) à acquérir et de l'étendue de l'intervention souhaitée.

- Au temps passé : à partir de 120 € HT / heure

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée